

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 15

septembre 2023

Nº 23-09-12

OBJET:

Foire de la Sainte Catherine édition 2023 Sollicitation de partenariats

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET -Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE -Geneviève NIGAY - Christian BECUWE - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI -André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD.

Membre absent: 0.

Mis en ligne, le 2 7 SEP. 2023 MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION:

FOIRE DE LA SAINTE CATHERINE EDITION 2023 - SOLLICITATION DE PARTENARIATS

Monsieur Guy BERNE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'organisation de la foire annuelle de la Sainte-Catherine 2023, dont la renommée s'étend dans le département mais aussi au-delà, il est proposé de solliciter le concours :

- de Saint-Etienne Métropole au titre de la compétence « actions de développement agricole intéressant l'ensemble de la métropole »,
- · de la Région Auvergne Rhône Alpes,

L'édition 2023 va connaître un nouveau mode de fonctionnement, puisque la commune reprend en gestion directe cet évènement, la délégation de service public de la foire ayant pris fin le 30 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Saint-Etienne Métropole pour un partenariat dans le cadre de l'édition 2023 de la Foire de la Sainte Catherine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention, au titre de l'édition 2023 de la Foire de la Sainte Catherine, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- A SIGNER tous documents s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier